

Bruno Kant
1, allée Madeleine
92220 BAGNEUX

Bagneux, le 13 avril 2006

Monsieur Pascal Clement
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Lettre ouverte

Monsieur le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice,

Selon Monsieur le Président de la République, la France serait un Etat de droit. La mise en examen récente d'un haut fonctionnaire pour « aide au séjour irrégulier » nous le démontre.

Vous trouverez en pièces jointes quelques éléments à décharge que le juge pour enfants de Nanterre a refusé de verser au dossier d'assistance éducative de ma fille ainée.

Dans ces différentes lettres ouvertes à Monsieur le Président de la République, à Madame la Défenseure des Enfants, à Monsieur le Ministre délégué à la famille, je dénonce, entre autres, ce qui me paraît être des phénomènes de collusions et de corruption de l'institution socio judiciaire. De mon point de vue, ces phénomènes ont déterminé jusqu'à ce jour l'issue des procédures judiciaires qui concernent ma fille ainée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, en l'expression de ma plus haute considération.

C.C. Service Central de la Prévention de la Corruption

Commission des droits de l'homme,
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme



Société

Les sans-papiers étaient dans les petits papiers du policier

Un haut fonctionnaire mis en examen pour «aide au séjour irrégulier».

Par Jacky DURAND
jeudi 13 avril 2006

De mémoire de policier, «ça fait longtemps que la police judiciaire n'avait pas "tapé" quelqu'un aussi haut dans la hiérarchie de la préfecture de police». Yves Riou, 39 ans, un haut responsable de la police des étrangers à la préfecture de police de Paris (PP), a été interpellé le 3 avril dans une affaire de trafic de titres de séjour par la Brigade de répression du banditisme (BRB). Cet attaché principal d'administration centrale, comme on dit dans le jargon de la PP, a été mis en examen le 5 avril et écroué pour des faits de «*corruption passive*», «*usage de faux*», «*aide à l'entrée et au séjour irrégulier*» d'étrangers en France, «*en bande organisée*». Au total, onze personnes ont été mises en examen.

En l'état actuel, sept personnes sont en examen pour «*obtention induite de titres de séjour*» et «*usage de faux*», mais le trafic pourrait porter sur plusieurs dizaines de titres de séjour, selon une source policière. Outre Yves Riou, trois «*intermédiaires*» ont été mis en examen. Trois de ces «*organismes*» ont été placés en détention provisoire et une quatrième personne a été placée sous contrôle judiciaire.

Coïncidence. L'information a été rendue publique hier par la préfecture. Sacrée coïncidence : ce déballage de haut fonctionnaire présumé ripoux intervient au lendemain de la communication officielle des sanctions prononcées dans la police nationale en 2005 et le jour même où la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) dévoile son rapport annuel sur les dérives des forces de l'ordre. Le préfet de police de Paris, Pierre Mutz, a demandé au ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, la suspension de ce haut fonctionnaire «*dans le cadre d'une procédure disciplinaire*».

Si Yves Riou n'appartenait pas directement au corps de la police nationale, il était à la tête d'un service très important de la préfecture de police, le 9e bureau de la police générale (PG), en charge des démarches administratives de centaines d'étrangers originaires du Maghreb ou d'Afrique. En 2004, plus de 200 000 autorisations de séjour (cartes de séjour) pour étrangers ont été délivrées par la police générale et près de 60 000 autres autorisations de même type pour des demandeurs d'asile.

L'enquête mettant en cause Yves Riou a débuté par un tuyau d'un «*tonton*» (un indicateur, ndlr), qui évoquait l'existence d'une filière permettant d'obtenir des titres de séjour contre de l'argent. «*Parmi les bénéficiaires, on parlait de voyous, mais pas seulement*», affirme une source proche du dossier. En remontant la filière, les policiers de la BRB ont abouti jusqu'à la «*source*» des titres de séjour, le chef du 9e bureau de la police générale. Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire le 6 février 2006 et la juge Corinne Goetzmann a été chargée du dossier qui «*ne se résume pas aux faits imputés au haut fonctionnaire*», selon le parquet de Paris. D'après la même source, en l'état des investigations, «*rien de permet de penser que monsieur Riou a perçu de l'argent pour faciliter l'obtention de ces documents*», mais il aurait «*facilité ou promis la rapidité des démarches*» aux autres membres de la filière. Il serait «*en bout de chaîne*».

«Ambition». Selon un enquêteur, c'est «*l'ambition*» qui aurait perdu Yves Riou. Le haut fonctionnaire serait «*entré*» dans ce micmac de titres de séjour par l'entremise d'un homme «*qui prétendait avoir des relations dans les plus hauts cercles du pouvoir et a proposé à Yves Riou de favoriser sa carrière en échange de facilitations de permis de séjour*». Cet intermédiaire, plus tout jeune (un retraité de 80 ans), affirmait être colonel de réserve. «*C'est un beau parleur qui a des contacts réels, mais pas à la hauteur de ce qu'il prétend, estime un enquêteur. C'est lui qui aurait en tout cas touché l'argent versé par les bénéficiaires des titres de séjour*». L'homme n'était auparavant pas connu des services de police. Il a été mis en examen pour «*corruption active*».

Le 3 avril, une quinzaine de personnes, dont Yves Riou, ont été interpellées dans le cadre de cette enquête. L'affaire a mis en émoi la préfecture où Yves Riou est réputé «*compétent*», à un «*poste difficile et névralgique*», indiquait hier l'AFP. Le nom du chef du 9e bureau de la police générale n'était, semble-t-il, pas inconnu dans certains milieux proches des demandeurs de titres de séjour : «*Il y avait des bruits concordants qui convergeaient vers le chef du 9e bureau pour dire qu'il facilitait les dossiers. Ça fait plus d'un an qu'on en entendait parler*», affirme un défenseur des sans-papiers, qui s'interroge sur les «*procédures de contrôle dans la chaîne de délivrance des papiers officiels*». Selon une source judiciaire, un élément recueilli lors de l'enquête laisse à penser que le trafic dure depuis plus de deux ans et se serait poursuivi jusqu'à récemment.

Quatre ans de prison. En janvier, un Yougoslave de 52 ans a été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour un trafic de titres de séjour au sein du 8e bureau de la police générale, qui traite ces dossiers. Quatre autres prévenus avaient été condamnés à ses côtés, dont trois étaient fonctionnaires à la PG. Ils ont été depuis interdits définitivement d'exercer un emploi public.

© Libération



12.04.06

Baisse des demandes d'asile en France en 2005 et explosion du nombre de déboutés

Les demandes d'asile en France ont baissé pour la seconde année consécutive en 2005 mais le nombre de déboutés a explosé, selon le rapport annuel de l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) publié mercredi 12 avril.